

ÉLECTIONS 2014
VOTER ET
FAIRE VOTER CGT



ET AUSSI :

- + PROJET DE LOI DE FINANCES 2015
- + LE DROIT À LA DÉCONNEXION DES CADRES
- + MIEUX CONNAITRE LA CAISSE DES DÉPÔTS

Éditorial

Simone De Beauvoir écrivait : « *il est peu de vertus aussi tristes que la résignation* », raison de plus pour ne pas renoncer !

Certes, la situation économique, sociale et environnementale pourrait ne pas nous encourager à être combattifs, nous faire glisser vers la résignation et pourtant cette urgence sociale impose un changement de cap radical. Il ne peut être question de s'accommoder de la tyrannie des marchés financiers en se contentant de bouger légèrement le curseur, en accompagnant la rigueur par quelques mesurette tout en acceptant

de rester dans le cadre des politiques d'austérité et en se couchant devant le patronat. Bien au contraire, le monde du travail doit se mettre en mouvement parce que sans une véritable action pour réduire les inégalités et les injustices, les privilèges continueront à se transmettre de génération en génération.

Il y a près de 120 ans, la CGT est née de la volonté des salariés de s'organiser collectivement et durablement pour défendre leurs intérêts face à l'oppression et à l'exploitation. Mais aussi, pour conquérir des droits et les faire valoir, pour imaginer un monde plus juste

et proposer des voies pour y parvenir. Cette énergie séculaire nous invite à nous battre encore plus fort contre toutes les formes de domination. Elle doit nous pousser, militan-e-s et syndiqué-e-s, à faire de la campagne pour les élections professionnelles dans la Fonction publique un moment fort de notre engagement personnel et collectif.

Refusons l'absurdité capitaliste ! Moins de services publics c'est moins d'égalité, de fraternité et de solidarité. C'est remettre en cause les fondements de la République Française qui a été pendant longtemps un modèle pour les démocraties du monde entier.

C'est, aussi, en donnant aux agents de la Fonction publique les moyens de bien travailler, en reconnaissant leurs qualifications, en revalorisant leur rémunération et en leur permettant d'exercer pleinement leurs responsabilités sociales que la France renouera avec le progrès, sortira de la crise et construira son avenir. Alors toutes et tous engagés, en décembre 2014 votons et faisons voter CGT !



© jesadaphorn - fotolia / CGT Finances

SOMMAIRE :

- 02 • Éditorial
- 03 • Tafta : vers une Europe à l'américaine ?
- 04 • Projet de loi de Finances 2015 : l'austérité comme seul avenir ?
- 05 • Le droit à la déconnexion des cadres
- 06 • Les Moulins Maurel roulés dans la farine !
- 07 • DOSSIER : Élections professionnelles dans la Fonction publique : voter et faire voter CGT
- 10 • Liste au Comité technique ministériel
- 11 • Le sens des élections à la CCRF
- 12 • L'État, c'est moi ! Rassurez-vous, ce n'est pas Louis XIV qui vous parle !
- 13 • La CGT Banque de France engage le débat
- 14 • Mieux connaître la Caisse des dépôts

MENTIONS LÉGALES

Directrice de la publication :
Patricia TEJAS

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Numéro de commission paritaire :
1019 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66
Fax : 01 55 82 76 69
Courriel : finances@cgt.fr
Internet : www.finances.cgt.fr

Prix : 0.50 €

Tafta : vers une Europe à l'américaine ?

Le Tafta (Transatlantic free trade area) ou PTCI (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement) est un accord de libre-échange que négocient, depuis 2013 et quasiment en secret, l'Union européenne et les États-Unis. Les principaux objectifs affichés sont d'accroître le commerce et les investissements (en supprimant les droits de douane et en rapprochant les réglementations) et de développer l'accès mutuel aux marchés publics, à tous les niveaux administratifs.

Pour la Commission européenne, qui négocie au nom de tous les pays de l'Union européenne, il s'agit d'aligner le PTCI sur « *le plus haut niveau de libéralisation* » qui soit. Elle souhaite même ériger l'accord en modèle. Et, elle prévoit l'application de cet accord pour tous les niveaux de gouvernement (États et collectivités territoriales). Ces accords ont, entre autre, pour objectif d'abaisser les barrières douanières tarifaires et non-tarifaires afin de permettre de meilleurs échanges commerciaux.

Qu'est-ce que cela change ? Sur le plan économique pas grand chose. Les échanges entre les États-Unis et l'Europe ne font que baisser (7,2 % des échanges en 1995, 4,3 % en 2013). De même les gains attendus en richesses nouvelles créées se situent entre 0,3 % et 1,3 % du PIB sur 10 ans.

En revanche, des attaques sur les normes sociales, sanitaires et écologiques sont à l'ordre du jour. L'exemple type est celui de notre agriculture encore fortement contrôlée et dont les droits de douanes (élevés par rapport aux États-Unis) permettent, dans la plupart des cas, de maintenir une agriculture plus « *naturelle* ». Face à l'arrivée massive de nouveaux produits

agricoles américains, notre propre agriculture n'aurait d'autre possibilité que de généraliser le modèle agro-exportateur, défendu par les transnationales européennes. La concurrence accrue aboutirait à la contraction des coûts de production, qui exigerait d'affaiblir les standards environnementaux, alimentaires, sociaux.

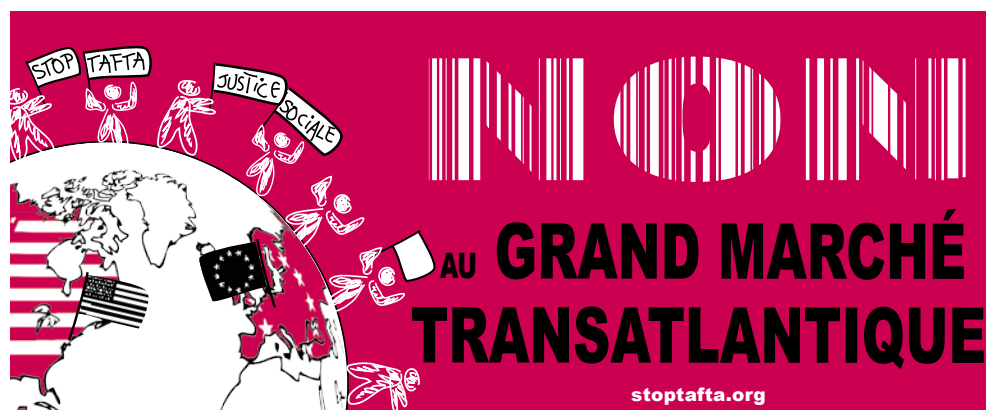
Outre les barrières douanières, l'Union européenne et les États-Unis présentent des règles sanitaires et environnementales très dissemblables. Les États-Unis pourront ainsi utiliser l'opportunité du PTCI pour contraindre l'Union européenne à l'abandon de ses mesures de protection, au profit de l'adoption des normes américaines.

D'autres pans de l'économie sont aussi dans le viseur de la marchandisation comme les politiques en matière de

numérique, de culture mais aussi de médicaments dits « *génériques* » qui suivraient ainsi la politique américaine.

Un arbitrage investisseurs / État permettant aux multinationales de porter plainte pour entrave aux lois du marché serait mis en place. Ainsi, le droit américain s'exercerait dans les entreprises américaines installées en France et toute réglementation d'un État pouvant mettre en cause des profits serait condamnée (ex : la condamnation de l'État canadien ayant refusé l'extraction de gaz de schiste à la société américaine Lone Pine). Les multinationales sont ici à la manœuvre et le contrôle démocratique passe à la trappe.

Les dangers sont grands et la mobilisation citoyenne est devenue une urgence absolue.



EN BREF...

Les profs français sont mal-payés

D'après des données collectées par l'OCDE pour l'année 2012, les enseignants français sont moins bien payés que nombre de leurs homologues des pays développés. Un instituteur allemand gagne,

par exemple, près de 70 % de plus qu'un instituteur français. Cet écart est de 25 % avec un instituteur anglais. Toujours d'après l'OCDE, avec son niveau de diplôme, un instituteur français gagnerait près de 40 % de plus s'il travaillait en dehors de l'Éducation nationale. Alors bien payés les profs ?

Projet de loi de Finances 2015 L'austérité comme seul avenir ?

Le gouvernement peut bien jouer sur les mots, ce projet de loi de finances est marqué indéniablement du sceau de l'austérité. Et une nouvelle fois, ce sont les particuliers qui font les frais de la politique budgétaire du gouvernement au profit des entreprises, notamment les plus grandes.

Alors même que les États-Unis ont renoué avec la croissance grâce à une relance de la consommation interne et des programmes de dépenses publiques ambitieux, le Président de la République Française et son gouvernement s'entêtent dans une politique de l'offre totalement inefficace économiquement et destructrice socialement.

Même le Figaro relève que « *les entreprises seront à nouveau les grandes gagnantes* ». En plus du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), elles bénéficieront des nouvelles baisses de cotisations sociales, de l'allègement de la contribution sociale de solidarité des sociétés et contribution additionnelle ou C3S (impôt sur le chiffre d'affaires), et de la suppression d'une dizaine de taxes supplémentaires.

Ces cadeaux représenteront 40 milliards de dépenses publiques, dilapidés très souvent à la faveur de grands groupes qui ne se cachent même pas de profiter de cette aubaine pour renforcer leurs marges bénéficiaires et ainsi être plus « *attractifs* » pour les actionnaires ! Pour faire bonne figure et dans un



© ducdao - Fotolia

exercice de parfaite démagogie, ce PLF propose la suppression de la première tranche d'impôt sur le revenu comme un progrès social. Cette nouvelle attaque contre l'impôt sur le revenu est au contraire un nouveau mauvais coup pour la justice fiscale. En effet, tournant totalement le dos à ses analyses et promesses de campagne, François Hollande et son gouvernement font le choix de privilégier un système fiscal parfaitement injuste assis principalement sur une fiscalité indirecte pesant davantage sur les ménages et particulièrement les plus modestes d'entre eux.

En outre, la réduction de dépenses publiques annoncée à hauteur de 21 milliards d'euros aura des répercussions désastreuses. Tout d'abord, parce qu'elle privera l'ensemble de la population de

services publics essentiels à son bien-être. Ensuite, parce qu'elle réduira les investissements publics nécessaires au développement économique et à l'emploi.

Ce projet de loi de finances n'épargne pas non plus nos ministères et nos établissements. Les nouvelles suppressions d'emplois programmées vont avoir de nouvelles répercussions catastrophiques sur notre capacité à assurer nos missions dans un contexte où elles sont pourtant plus que jamais essentielles à la population et au redressement économique du pays (risques sanitaires et environnementaux, trafics en tous genres, fraude fiscale, besoins en informations statistiques, financement de l'économie, gestion et contrôle des fonds publics, sécurisation monétaire...). —

EN BREF...

Enfin, le CICE ne sert pas à créer des emplois

C'est ce que déclare en substance Michel Sapin, ministre des Finances : « *Ce n'était pas une aide conditionnée par telles créations d'emplois, tels types d'investissements. [...] C'est fait pour que les entreprises retrouvent des marges qu'elles avaient perdues, des capacités d'initiatives qu'elles avaient perdues* ». Et c'est bien tout le problème, le CICE n'a pas vocation à créer des emplois mais à alléger les poches des ménages de 20 milliards au profit des patrons !

L'explosion sociale est proche ?

Dans un sondage Ifop pour l'Humanité, les deux-tiers des français considère que la France pourrait « *connaître une explosion sociale dans les prochains mois* ». Ils sont uniquement 6 % à considérer que ça ne peut pas se produire. Ce chiffre confirme, une nouvelle fois s'il en était besoin, que la crise n'est pas terminée et que les français continuent de souffrir.

Le droit à la déconnexion des cadres

L'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens de la CGT, lance une grande campagne ayant pour objectif d'obtenir un droit à la déconnexion et une réduction effective du temps de travail des cadres et techniciens, par la loi et les négociations de branche et d'entreprise.

Au lieu d'agiter des chiffons rouges en annonçant vouloir revenir sur les 35 heures, le gouvernement serait bien inspiré de s'intéresser au temps de travail qui ne cesse d'augmenter. En effet, les salariés travaillent en moyenne 39,5 heures par semaine, les cadres 44,1 heures. Réduire effectivement le temps de travail est le meilleur moyen de lutter contre le chômage. Ramener le temps de travail réel, pour l'ensemble des salariés, à 35 h libérerait l'équivalent de 2,7 millions d'emplois.

Mais, ces chiffres officiels sont encore bien loin de la réalité, puisque 75 % des cadres et 39 % des salariés déclarent utiliser les nouvelles technologies pour

leur usage professionnel sur leur temps personnel. Ce travail réalisé à la maison ou dans les transports n'est en général ni reconnu, ni comptabilisé. Et, il dépasse très souvent les limites horaires imposées par la loi. Nous assistons donc à un mouvement d'explosion du travail dissimulé chez les cadres et techniciens.

La CGT exige qu'un décompte du temps de travail par les salariés dans et en-dehors du lieu de travail soit effectué dans l'ensemble des entreprises et administrations. Nous demandons également à ce que le Comité national de lutte contre la fraude réalise une enquête pour chiffrer le nombre d'heures de travail au noir réalisées par les salariés en dehors de leur lieu de travail.

L'usage intensif des TIC induit une disponibilité permanente et sans limite qui brouille la frontière entre vie professionnelle et vie privée. Il s'agit d'une remise en cause du fondement du droit du travail qui garantit que le lien de subordination entre le salarié et l'employeur doit être temporaire et délimité dans le temps. Nous demandons donc :

- > la mise en place d'une négociation obligatoire dans chaque entreprise sur l'utilisation des outils numériques, prévoyant notamment des plages de trêve de mails ;
- > le renforcement de la réglementation du télétravail.

Suite à la bataille menée par la CGT, la France a été condamnée par le Comité européen des droits sociaux et de nombreux accords de forfaits jours ont été annulés par les tribunaux. Nous demandons :

- > l'encadrement des forfaits jours pour mettre la France en conformité avec le droit européen et international ;
- > la rémunération ou la récupération de l'ensemble des heures de travail effectuées ;
- > le décompte du temps de transport effectué durant les déplacements professionnels comme du temps de travail.



EN BREF...

25 milliards de fraude aux cotisations sociales

La Cour des comptes estime entre 20 et 25 milliards d'euros la fraude aux cotisations sociales pour l'année 2012. Ce montant a doublé en 10 ans. Cette fraude profite principalement aux entreprises de la construction et du commerce qui ont plus massivement recours au travail dissimulé. Pour enrayer cette tendance, la Cour recommande de « renforcer les moyens d'action des organismes sociaux [...] en renforçant leur pouvoir d'investigation ».

Quand on est diplômé, ça paye mieux dans le privé

Selon l'Insee, les salariés du secteur public sont moins payés lorsqu'ils sont diplômés qu'ils ne le seraient dans le secteur privé. À 30 ans, les hommes les plus diplômés gagnent 2 fois le salaire médian dans le secteur privé (entreprises de plus de 100 salariés). L'étude indique : « À ce niveau de diplôme et à cet âge, le salaire n'est que de 1,2 fois le salaire médian dans la fonction publique territoriale, alors que l'hospitalière et l'État occupent une position intermédiaire ».

Les Moulins Maurel roulés dans la farine !

L'entreprise marseillaise des Moulins Maurel a fermé ses portes pour une triste histoire de juteuse opération immobilière. L'État en était actionnaire. C'est la raison pour laquelle, notre fédération est intervenue auprès de nos ministres, lors d'un récent Comité technique ministériel, pour exiger de l'État qu'il prenne toute sa responsabilité dans l'avenir de l'entreprise et de ses salariés. À tous les niveaux, la CGT développe les synergies dans l'intérêt des salariés et de leur outil de travail.

Une bien vieille maison que ces Grands Moulins Maurel, minoterie implantée à Marseille depuis 1860. Des générations de meuniers se sont succédés dans les murs et sous les hauts silos (on en a connu jusqu'à plus de 30) familiers du site de la Valentine, route des trois lucs, dans le 11^{ème} arrondissement de la cité phocéenne. Ici, une grande partie du blé dur produit dans le sud de la France était transformé en matière première. L'entreprise approvisionnait notamment Panzani pour la fabrication de ses pâtes alimentaires bien connues, mais aussi pour ces autres marques, tout aussi célèbres, que sont Rivoire et Carret ou Lustucru.

En 2008, l'entreprise, alors propriété de Panzani est rachetée par la multinationale NutriXo, et prend le nom de « Grande Minoterie de la Méditerranée ». Mais pour grand nombre de Marseillais, devenue une institution, elle continue à être connue sous son ancien nom. L'État est lui actionnaire de la nouvelle entité à hauteur de 11 %. Le nouveau propriétaire prend prétexte



de la perte du marché de Panzani pour supprimer nombre d'emplois et fermer l'entreprise, devenue non-viable à ses dire. Pourtant Edouard PAGNY, secrétaire du syndicat CGT du site et la trentaine de salariés qui refusent la fermeture l'affirment, l'entreprise avec plus de 500 tonnes de farines et 500 tonnes de semoule produites par jour, peut continuer à tourner et même prospérer si d'autres choix sont faits.

Après plus de 10 mois de lutte et d'occupation, les grévistes ont été délogés par les forces de l'ordre le 2 octobre au petit matin. Le propriétaire a aussitôt commencé à déménager des machines, mais les salariés ont repris possession des lieux, stoppant le démantèlement de leur outil. Le conflit se durcit, la solidarité s'organise, la population montre son attachement à l'entreprise et comprend bien que le but principal du propriétaire, actionnaire majoritaire, est uniquement de réaliser une juteuse

opération immobilière en récupérant pour la vente un site très bien situé, de plus de 16 000 m².

Dans ces conditions, l'État, actionnaire et partie prenante, ne peut rester à l'écart du problème et laisser faire « le marché ». C'est en ce sens que la fédération des Finances est intervenue auprès du ministre lors d'un comité technique ministériel (CTM) pour l'alerter sur la situation de l'entreprise et le questionner sur ses choix et ses intentions. La CGT et sa fédération des Finances ne laisseront pas disparaître une entreprise, ses emplois, son savoir faire, sur l'autel de la rentabilité financière. L'utilité industrielle de cette entreprise est flagrante, et, comme avec les « Fralib », la CGT avec ses syndicats, ses adhérents et l'ensemble des salariés portera l'absolue nécessité d'autres choix, au service du progrès social, pour le bien-être de tous, à l'opposé de l'unique but d'une plus grande rentabilité financière. —



Élections professionnelles dans la Fonction publique : voter et faire voter CGT

En fin d'année, vous allez voter pour élire vos représentants syndicaux au Comité technique ministériel. Ce comité technique est une instance de concertation chargée d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

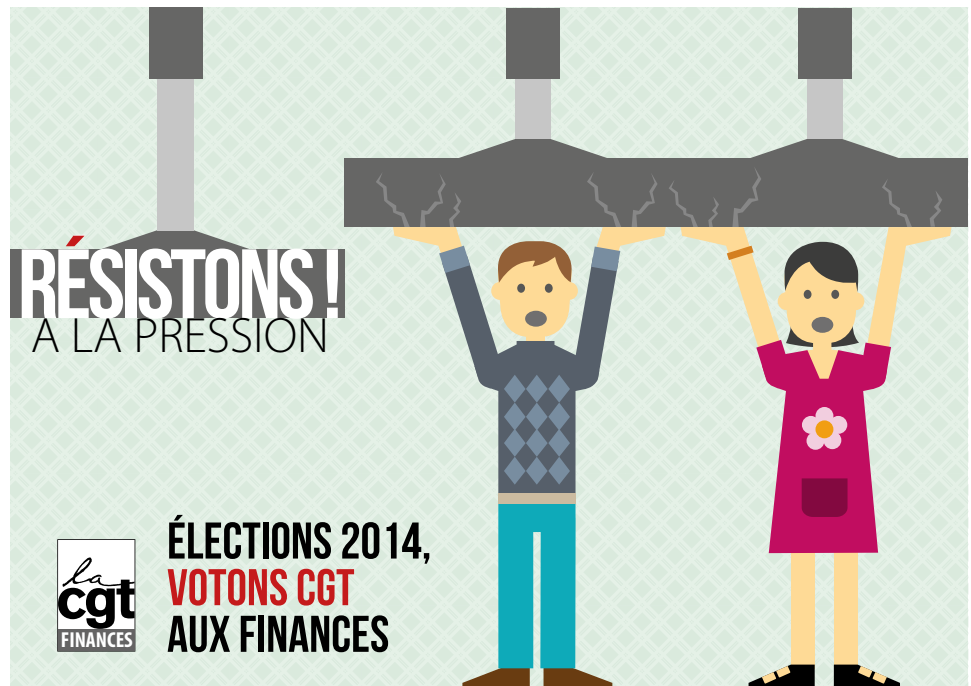
Le comité technique est compétent en matière :

- > d'organisation et de fonctionnement des administrations, établissements ou services ;
- > de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) ;
- > de règles statutaires et règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
- > d'évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et de leur incidence sur les personnels ;
- > de grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
- > d'égalité professionnelle, parité et lutte contre toutes les discriminations ;
- > de formation et développement des compétences et qualifications professionnelles ;
- > d'insertion professionnelle.

Et, comment croire aujourd'hui que les politiques gouvernementales menées actuellement dans toute l'Europe puissent servir les intérêts des agents des finances ?

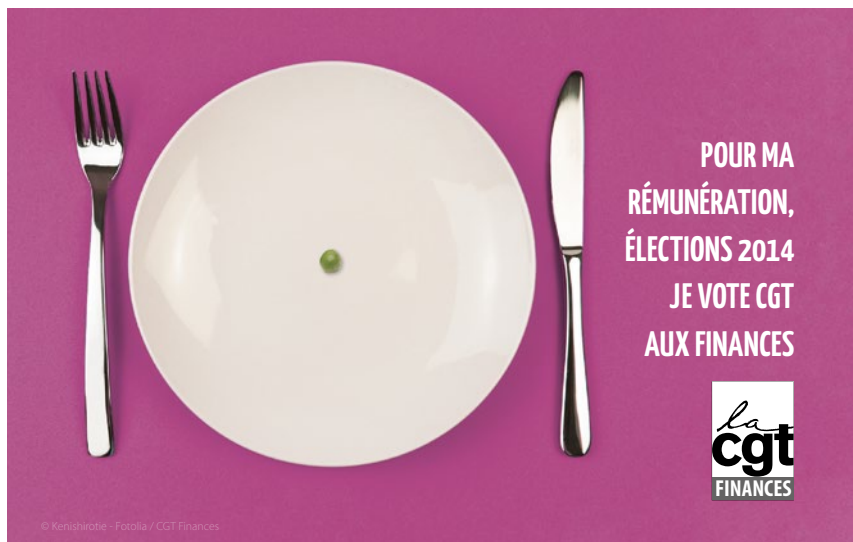
Ces politiques sont très clairement au service des marchés financiers. Elles ont pour but d'affaiblir toujours plus la puissance publique et de réduire toujours plus les droits des salariés. Les intérêts de nos dirigeants et les nôtres sont clairement divergents. Il est donc impossible d'espérer mettre en échec les politiques régressives que nous subissons ou espérer des progrès sociaux sans la mobilisation de toutes et tous.

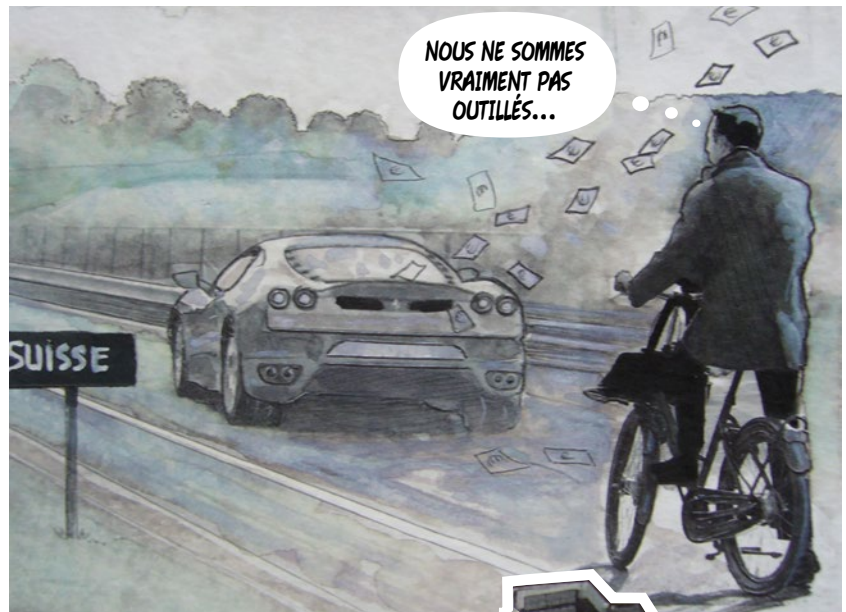
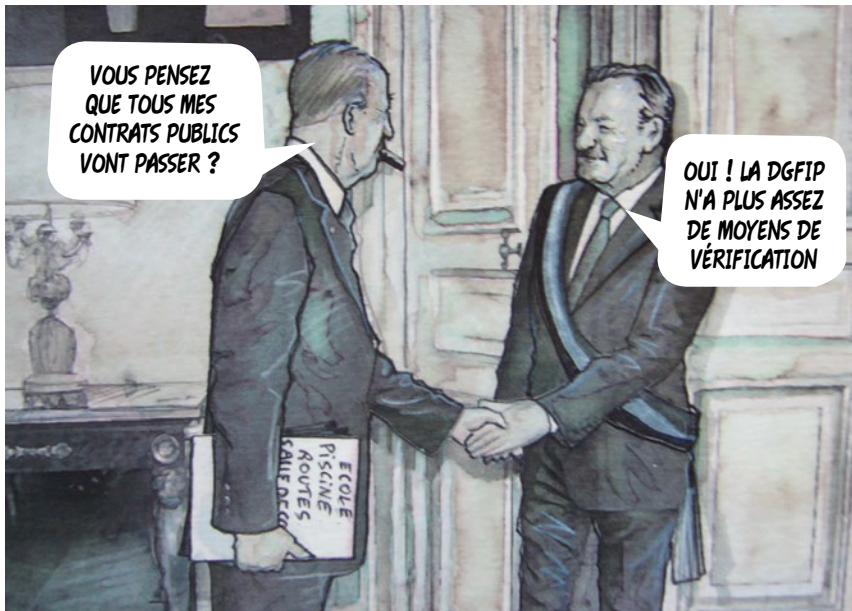
Pour y parvenir, il est indispensable de recueillir le maximum de voix. Chaque



syndiqué a donc un rôle majeur à jouer dans la campagne. Vous pouvez notamment inviter vos collègues de travail ou vos amis fonctionnaires à voter pour la CGT. Pour cela, vous pouvez simplement détacher les pages centrales de

ce journal et les faire circuler dans le service. Vous retrouverez également du matériel à imprimer sur www.finances.cgt.fr. Nous comptons donc sur chaque syndiqué pour faire de ces élections une victoire de la CGT. —





DESSINS: LE DOC



20 000 EMPLOIS SUPPRIMÉS EN 10 ANS, TOUT LE MONDE TRINQUE

CHANGEONS BERCY ▶

VOUS ALLEZ **VOTER**

Sous prétexte de réduction de la dépense publique, les ministères de Bercy continuent d'être la cible d'attaques violentes. Dstructions massives d'emplois, remise en cause de missions, baisse des budgets de fonctionnement, blocage des rémunérations, perspectives de carrière bouchées... détériorent votre vie au travail mais aussi en dehors.

Vous avez entre les mains le matériel électoral pour élire vos représentants syndicaux au Comité technique ministériel. Ces élections détermineront également la représentativité syndicale dans nos ministères, les sièges au Conseil national d'action sociale et au Comité d'hygiène, de sécurité et des

conditions de travail. Ces instances débattent et prennent des décisions qui impactent directement votre quotidien (emplois, rémunérations, missions, santé au travail, politique sociale,...). C'est aussi là que la CGT porte vos aspirations. Car, pour nous, les revendications doivent se construire avec vous, à partir de votre lieu de travail, de votre expérience, de votre expertise... Et, c'est grâce à notre réseau de militants, présents dans toutes les directions des Finances et sur l'ensemble du territoire, que nous pouvons porter des revendications correspondant à vos besoins.

Ces revendications visent, bien sûr, à améliorer votre quotidien au travail. Mais, nous militons aussi pour

une autre politique économique, sans laquelle il n'y a pas d'issue aux difficultés concrètes que vous rencontrez dans l'exercice de vos missions.

Il est donc essentiel d'élire des représentants du personnel qui ne seront pas tentés de renoncer face aux ministres. En votant pour la CGT, vous aurez la garantie d'avoir des élus déterminés qui lutteront contre tout recul pour les agents et se battront pour de nouveaux droits sociaux. Nous pensons aussi que c'est en rassemblant que votre voix porte plus fort. C'est pourquoi, nous proposons systématiquement aux autres organisations syndicales de nous unir pour gagner.

EN CHOISSANT
LA CGT, JE
REVENDIQUE

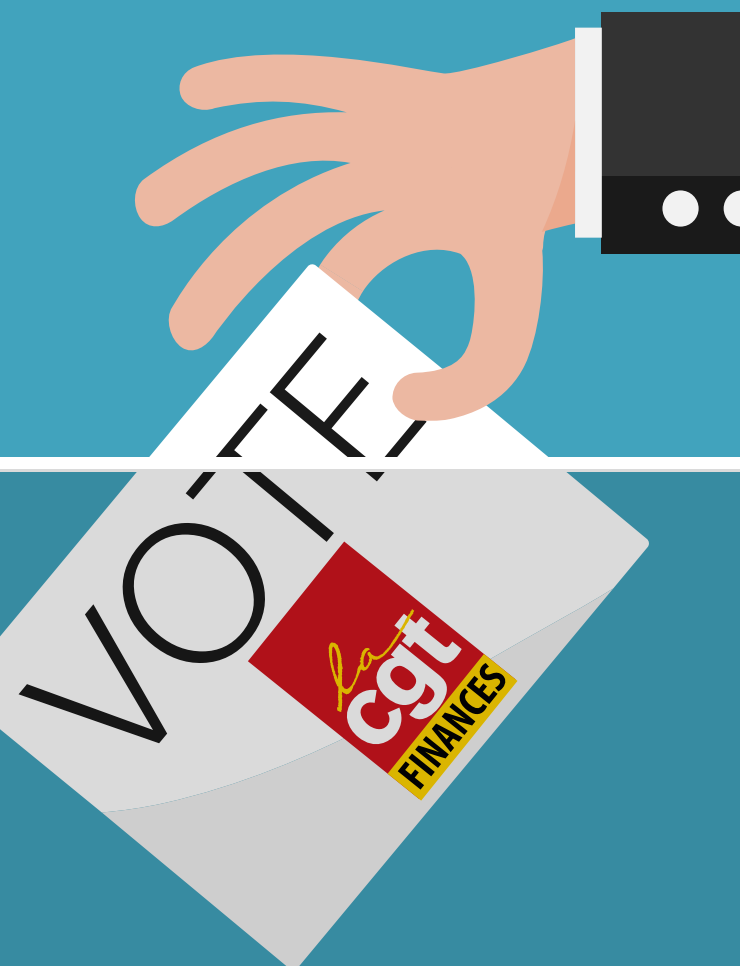
- ★ DES EMBAUCHES MASSIVES
- ★ DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL
- ★ L'AUGMENTATION DE MON SALAIRE
- ★ LA REFORME COMPLÈTE DES GRILLES INDICIAIRES
- ★ LA RECONNAISSANCE DE MES QUALIFICATIONS
- ★ UN MEILLEUR RESPECT DE MES DROITS ET GARANTIES
- ★ L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES
- ★ LA LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION
- ★ LE DROIT D'INTERVENIR SUR LES ÉVOLUTIONS DE MON TRAVAIL

AVEC LA CGT, **DONNEZ DE LA
PUISSANCE À VOTRE VOIX !**



Liste CGT au Comité technique ministériel

1	Patricia TEJAS	DGFIP	Ile-de-France
2	Alexandre DERIGNY	DGFIP	Nord-Pas-de-Calais
3	Olivier VADEBOUT	DGFIP	Nord-Pas-de-Calais
4	Manuela DONA	DOUANE	Normandie
5	Évelyne WICHEGROD	CCRF	Aquitaine
6	Julie HERVIANT	INSEE	Ile-de-France
7	Ghislaine CRESSELY	CENTRALE	Ile-de-France
8	Dominique FICHTEN	DGFIP	Midi-Pyrénées
9	Christine LEVELLE	DGFIP	Ile-de-France
10	Michaël WICKE	DGFIP	Nord-Pas-de-Calais
11	Patricia DECORSE	INSEE	Midi-Pyrénées
12	Gauthier CHOQUET	DOUANE	Ile-de-France
13	Aliette BEAUJOUR	DGFIP	Département d'Outre-mer
14	Jacky KARPOUZOPOULOS	DOUANE	Nord-Pas-de-Calais
15	Martine DANION	INSEE	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
16	Angel ESCRIBANO	CENTRALE	Ile-de-France
17	Brigitte BIDAULT	CCRF	Ile-de-France
18	Olivier BALZER	DOUANE	Midi-Pyrénées
19	Hélène GUERRA	DGFIP	Ile-de-France
20	Ghislaine CHARRIER	DGFIP	Aquitaine
21	Andrée HENICKE	DGFIP	Rhône-Alpes
22	Philippe CRASTE	DGFIP	Ile-de-France
23	Annie BASTOGI	DOUANE	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
24	Boris BAUDOIN	DGFIP	Midi-Pyrénées
25	Natacha DUFFULER	DOUANE	Ile-de-France
26	Michel BASTIEN	DGFIP	Alsace
27	Brigitte LE JOHNY	DGFIP	Bretagne
28	Pierre-Yves GRELLIER	DGFIP	Pays-de-Loire
29	Cécile MAZEAU	DGFIP	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
30	Nicolas THIRION	DGFIP	Ile-de-France



Le sens des élections à la CCRF

Les missions de la CCRF

La DGCCRF assure la défense de l'ordre public économique et la protection économique de nos concitoyens dans tous les actes de la vie économique. Elle contrôle la sécurité des produits, la loyauté des transactions, vérifie le respect des règles garantissant l'équilibre entre les acteurs et possède des compétences en matière d'hygiène tant des établissements que des denrées. Par son action, tant répressive qu'administrative, elle contribue à la défense des intérêts économiques de tout un chacun mais également à la tranquillisation des filières et par conséquent à la défense de nos emplois. Ces missions, qui de plus en plus sont pénétrées par les obligations européennes de la France, sont essentielles et forment l'un des derniers garde fous contre les excès du marché.

La CCRF en danger

Les réformes destructrices menées par les gouvernements Sarkozy et procédant du diptyque RGPP/RéATE ont gravement mis à mal la structure de la DGCCRF. Les échelons départementaux sont déconnectés de l'autorité de l'Administration centrale au profit d'un pilotage local interministériel placé sous l'autorité des préfets.

Cette déstructuration, menée avec une approche uniquement budgétaire, devait favoriser les synergies dans les missions, notamment avec les autres services victimes de ces réformes (services vétérinaires, jeunesse et sport, inspection du travail).

Le tout est aggravé par une absurde césure entre régions et départements. Elle s'est en réalité montrée stérile du point de vue des synergies et a détruit la cohésion de la maison tout en pénalisant ses expertises. Pour finir, le réseau de laboratoires, géré lui aussi de façon purement comptable, a vu son organisation et sa valeur ajoutée, inestimable, gravement pénalisée.

Le service traverse donc la plus grave crise de son histoire, crise de confiance,

de perspectives, de résultats, accompagnée d'une spectaculaire dégradation du climat de travail.

Le sens du vote CGT

L'actuelle législature tarde à corriger les excès de la précédente. L'approche comptable et ses ravages se retrouvent aujourd'hui dans la ATE puis dans la MAP. Les quelques inflexions consenties sont insuffisantes. Voter CGT aux finances, c'est permettre de concrétiser la mobilisation continue des personnels depuis sept ans, en donnant à leurs représentants la force d'imposer les changements qui s'imposent. C'est possible, et c'est possible rapidement en fédérant les énergies. Cela commence par les directions de Bercy.

© Philetom - Fotolia



EN BREF...

De plus en plus de CDD

D'après l'Insee, alors que 50 % des embauches se faisaient en CDI en 1982, cette part a chuté à 5 % en 2011. De plus, seuls 22 % des salariés en CDD, interim ou stage ont décroché un CDI un an plus tard. L'Insee relève également que la rotation de la main d'œuvre dans les entreprises a été multipliée par 5 en 30 ans.

Toujours plus de milliardaires

D'après la banque suisse UBS et la cabinet Wealth-X, 155 nouveaux milliardaires font leur entrée dans ce club très fermé. Au total, ils sont 2325 dans le monde. Globalement, leur fortune a augmenté de 12 % en un an pour atteindre 7300 milliards de dollars. L'Europe est la région du monde qui en compte le plus avec 755 milliardaires. La crise ne touche pas tout le monde !

L'État, c'est moi ! Rassurez-vous, ce n'est pas Louis XIV qui vous parle !

Profitant du congrès de l'Union Départementale CGT, une soirée de débats s'est tenue, le 15 octobre dernier sur le thème des élections professionnelles dans la fonction publique. A cette occasion, une camarade des finances publiques, candidate aux élections pour les commissions administratives paritaires locales, dans la Haute-Garonne s'est présentée et a expliqué ses motivations. Retrouvez ses propos ci-dessous.

Bonjour à tous, je suis Estelle, contrôleuse des Finances Publiques, dans un service des impôts des entreprises à la Cité administrative de Toulouse.

Je suis candidate aux élections professionnelles en Commission administrative paritaire locale pour la catégorie B. J'ai déjà effectuée 2 mandats en CAP nationale et 2 mandats en CAP locale. Je siège actuellement comme experte en CAP locale pour la catégorie B. Forte de mon expérience et sur proposition de mon syndicat, je fais partie des 52 camarades (de l'agent contractuel au cadre supérieur) engagés pour les 52 sièges à pourvoir au CTL et aux CAP locales en Haute-Garonne.

Notre collectif porte notre engagement commun et notre volonté de renforcer la représentativité de la CGT pour la défense et la conquête de nouveaux droits. Je dis bien conquête de nouveaux droits, persuadée qu'il nous faut dépasser le stade de la défense, et être plus à l'offensive !

Dans cette période taxée d'individualiste mais surtout marquée par l'austérité, j'ai l'ambition de défendre au mieux les personnels, de faire respecter les règles de gestion. J'aimerais

également participer à leur indispensable amélioration. La défense des personnels est une lutte quotidienne, un accompagnement humain, individuel et collectif dans l'intérêt général. Et je suis de celles qui pensent que la défense des salariés ne peut se gagner qu'en étant auprès d'eux, au quotidien, dans les services. Pour moi, être candidate sur une liste CGT, c'est aussi porter les revendications dans les instances paritaires.

J'aime également le travail collectif et le lien qui est fait entre les syndiqués, le syndicat, sa commission exécutive et les différentes instances : Comité technique, hygiène et sécurité, services sociaux, CAP... Au-delà de la perspective d'être élue ou non, ces élections



représentent un enjeu fort, personnel et collectif, alors :

- > Tous ensemble, contre l'austérité.
- > Tous ensemble, on va gagner.
- > Tous ensemble, vive la CGT. —

**POUR NE PLUS SUBIR
LA PRESSION,
ÉLECTIONS 2014
JE VOTE CGT
AUX FINANCES**

© Sherry Yates - Fotolia / CGT Finances

EN BREF...

Travail le dimanche : surtout pour les fonctionnaires

En 2013, plus de 36 % des fonctionnaires ont travaillé le dimanche. Dans le secteur privé, ils étaient près de 26 %. Les fonctionnaires les plus concernés par le travail dominical sont les professions de santé, de sécurité, de défense et de justice. Les fonctionnaires sont aussi plus nombreux à travailler la nuit que les salariés du secteur privé (17,5 % contre 14,9 %).

Un nouveau bulletin de salaire en 2015

Dans le cadre de la simplification administrative, les bulletins de salaires de quelques 21 millions de salariés vont être simplifiés. Les cotisations sociales payées par le salarié seront regroupées par type afin d'en limiter le nombre de lignes. Celles payées par l'employeur n'apparaîtront plus. Une économie de 2 milliards d'euros serait ainsi réalisée par les employeurs.

La CGT Banque de France engage le débat

Poursuivant sa stratégie contre le plan « Banque de France 2020 » du gouverneur Noyer qui vise à supprimer 2500 emplois, à dévitaliser les succursales et leurs missions de service public dans les territoires, le syndicat CGT a lancé trois grandes initiatives :

- > le 23 septembre à Lyon sur l'avenir du billet de banque « *le billet de banque n'est pas une marchandise* » ;
- > le 15 octobre à Toulouse sur le rôle de la Banque de France pour relancer l'emploi et la création de richesse dans les territoires ;
- > le 9 décembre à Saint-Denis sur le rôle de la Banque de France en direction des particuliers.

Toute la filière fiduciaire était présente à Lyon le 23 septembre. Des représentants de la CGT des Finances, de la Banque et

de l'Assurance CGT, des convoyeurs de fonds de Brink's et de Proségur, autour de Jean-Pierre CHAUVIGNE, animateur du collectif « *Monnaie fiduciaire* » à la CGT Banque de France.

Ces représentants ont, ensemble, dénoncé le projet du gouverneur : fermetures de caisses de la Banque de France, industrialisation du tri, dégradation des conditions de travail, allongement des circuits de collecte et donc menaces pour la sécurité des convoyeurs de fonds liées à des suppressions d'emplois. Au final, tous nos concitoyens seront touchés par la fermeture des caisses de la Banque de France pour échanger des billets apocryphes, lutter contre la fausse monnaie...

Le 15 octobre, une table ronde a rassemblé Romain Panza (Président de

l'UNEF), Xavier Petrachi (délégué central d'Airbus), Guy Subra (Président de la Fédération nationale des Bijoutiers Joailliers), Jean-Louis Corvaisier (Vice-président du CESER Centre), Luc Pletinckx (représentant UNI Finances), Daniel Gabrielli (Médiateur national du Crédit), Nasser Mansouri (Directeur du Pôle économique de la CGT), Denis Durand (Économiste), Patrick Berger (Directeur régional de la Banque de France) et Louis Morin (Professeur Emérite à l'université de Toulouse).

Cette table ronde, à laquelle des acteurs syndicaux avaient été conviés, a permis un débat contradictoire de très haut niveau sur les missions de la Banque de France au service de l'économie des territoires et des bassins de vie.

Le constat que la crise financière n'est pas finie donne de grandes responsabilités aux banques centrales et au système bancaire qui doit sortir de la seule logique du profit. Réformer la cotation Banque de France, moduler les taux d'intérêt sur des critères économiques (emploi – formation), sur des critères sociaux et environnementaux (économie d'énergie et des ressources naturelles) contribuerait efficacement à la relance de l'emploi et à la création de richesse dans les territoires.

Les comptes rendus exhaustifs sont disponibles sur le site internet de la CGT Banque de France^(*)

^(*) www.cgtbanquedefrance.org



EN BREF...

Nos emplois menacés par des robots

D'après le cabinet Roland Berger, d'ici 2025, trois millions d'emplois pourraient être menacés dans notre pays, remplacés par des robots. Le chômage passerait alors à 18 % de la population active. Cette robotisation permettrait, en contrepartie, des investissements et des baisses de prix. Si cela se produit, exigeons une réduction du temps de travail à 25h sans perte de salaire.

Comptes en Suisse : 2 milliards d'impôt à venir

12 000 dossiers de régularisation de comptes non-déclarés seraient actuellement en cours de traitement. D'après l'ambassadeur de France en Suisse, la régularisation de ces comptes pourrait rapporter 2 milliards d'euros de recettes fiscales pour l'année 2014 et environ l'équivalent en 2015.

Mieux connaître la Caisse des dépôts

Le groupe Caisse des dépôts se définit comme « un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique du pays ». Ses missions sont nombreuses et très diverses. Telle que définie dans la loi dite « de modernisation de l'économie » (LME) : « La Caisse des Dépôts est un investisseur de long terme et contribue, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux, au développement des entreprises ». Voici une présentation de la Caisse des dépôts dont le syndicat CGT compose notre fédération.

Une longue Histoire

Créée en 1816, au sortir des guerres napoléoniennes qui avaient totalement vidé les caisses de l'État français et ruiné son crédit, la Caisse des dépôts (CDC) est un établissement public dont l'objectif premier était de protéger les efforts d'épargne des citoyens, des aléas des marchés financiers mais aussi de l'avidité d'un État en désarroi budgétaire et ainsi de restaurer le crédit de la nation. C'est d'ailleurs pourquoi la CDC, bien qu'établissement public, fut placée dès l'origine sous l'autorité et la protection du Parlement. Ce statut particulier est censé garantir l'autonomie financière de la CDC de toute tentation de l'exécutif de puiser dans ses ressources et celles des épargnants qu'elle protège sous le sceau de la foi publique car elle est garante de l'inviolabilité des fonds qui lui sont confiés.

Quoique créée sous la Restauration, la CDC se veut donc être une institution républicaine dont il faut chercher la genèse dans l'esprit des lumières qui prônait, entre autre, l'établissement d'un cercle vertueux reliant la nécessaire mission publique de collecte et de protection des efforts d'épargne et de prévoyance des « ménages » avec

l'orientation sur le long terme de cette épargne dans le financement d'investissements d'intérêt général (voies et canaux, ports, écoles publiques, électrification des territoires, logements sociaux...).

C'est à partir de cette mission fondatrice de protection de l'épargne des français sous toutes ses formes (livrets d'épargne, retraites, prévoyance et protection sociale, dépôts des notaires et professions juridiques, consignations...) que se sont peu à peu développées toutes les autres missions de la CDC : gestion des régimes publics de retraite, développement de la prévoyance et de la protection sociale, « banquier » des notaires et des professions juridiques, financement du logement social et des infrastructures d'intérêt général, soutien à l'aménagement du territoire et au développement économique local, soutien à l'investissement des PME ...

Les missions

Gestionnaire de mandats publics

La CDC gère une partie de l'épargne réglementée des français (environ 60 % de l'encours du livret A et du livret de développement durable, soit 270 milliards d'euros) et finance sur cette

ressource des missions d'intérêt général dont le logement social et la politique de la ville. Malheureusement et malgré les combats menés par la CGT CDC et d'autres, ces ressources ont diminué du fait de la banalisation de la distribution du livret A, de la baisse du pourcentage de centralisation de cette épargne à la CDC au profit des banques et de la baisse du taux du livret A.

La CDC gère les fonds protégés par la loi tels que les consignations, les fonds confiés aux notaires ainsi qu'à d'autres professions juridiques et assure la tenue de compte pour l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS).

La CDC gère plus de 50 régimes de retraite du secteur public dont la CNRACL, l'IRCANTEC, le FSPOI ou encore l'ERAFP. La CGT CDC est en lien avec les administrateurs CGT de ces différents régimes.

Investisseur sur le long terme

La CDC est présente où les banques ne vont pas, sur le long terme... Elle finance des projets de développement du territoire tel que les universités, le logement et le développement durable. Elle investit aussi dans les entreprises françaises.

Photo © ParisPhoto - Fotolia



Sous l'ère Sarkozy, l'indépendance de la CDC a été mise à mal avec un directeur général aux ordres de l'Élysée. Les choix stratégiques et les investissements dans les entreprises s'en sont ressentis et la CDC a connu un résultat négatif. De fait aujourd'hui, et en dépit de son statut, la CDC ne contrôle plus à elle seule, plus de la moitié de ses fonds propres, ce qui menace considérablement la pérennité de son modèle économique et ses missions d'intérêt général.

Le groupe

Le groupe CDC est constitué de l'établissement public et de ses filiales qui, pour les plus importantes, sont les suivantes.

ASSURANCES

- > CNP Assurances

LOGEMENT ET IMMOBILIER

- > Groupe SNI
- > ICADE

INGÉNIERIE ET INFRASTRUCTURE

- > EGIS
- > TRANSDEV
- > Compagnie nationale du Rhône
- > CDC infrastructure

TOURISME

- > La Compagnie des Alpes
- > Belambra

APPUI AUX TERRITOIRES

- > La SCET

FINANCEMENT ET INVESTISSEMENT DES PME ET ETI

- > BPI France

En 2001, la loi a, pour la première fois, reconnu l'existence du groupe public CDC en disposant que : « *la Caisse des dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales et peut exercer des activités concurrentielles* ».

Le groupe CDC est constitué d'environ 37 000 agents dont 6 000 pour le seul établissement public qui emploie à la fois des fonctionnaires d'administration centrale et des salariés de droit privé.

La loi sur le périmètre du groupe public que composent la Caisse des dépôts et toutes ses filiales a créé le CMIC, instance sociale qui agit pour défendre transversalement les intérêts matériels et moraux des salariés en veillant au développement des missions publiques du groupe d'une part et au développement d'un emploi stable et digne d'autre part.

Le secrétaire du CMIC est le secrétaire général de la CGT de l'union des syndicats du groupe CDC, Jean-Philippe Gasparotto. La CGT est la 1ère organisation du groupe CDC. —

RAPPELS HISTORIQUES

1837

> Centralisation des fonds de livret des Caisses d'épargne (ancêtre du livret A).

1850

> Création de la première caisse de retraite.

1894

> Premier lien entre l'épargne populaire centralisée à la CDC et le financement du logement des « *classes laborieuses* ».

1928

> Principal financeur du plan Loucheur en faveur du logement social.

1954

> Suite à l'appel de l'abbé Pierre, création de la SCIC pour la construction de logements sociaux. Création de la SCET (société centrale d'équipement du territoire), société d'aménagement

et d'ingénierie de laquelle sont nées de nombreuses filiales dites techniques (comme TRANSDEV pour les transports ou EGIS pour l'ingénierie).

1959

> Création de la Caisse Nationale de Prévoyance à partir de 3 caisses préexistantes de prévoyance. La CNP est sur la liste des entreprises privatisables depuis 1993 et a été partiellement introduite en bourse en 1998.

1960

> Création des délégations régionales de la CDC (au nombre de 25 actuellement).

1966

> Création de la CAECL pour le financement de l'aménagement du territoire. Ce service de la CDC deviendra le CLF qui fut ensuite privatisé et transformé en Dexia avec le succès que l'on sait.

2001

> La CDC assure la gestion du fonds de réserve des retraites.

2002

> La CDC participe « *activement* » à la réforme des retraites, la CGT aussi mais pas dans le même sens.

2004

> Entrée de la Société Nationale Immobilière (SNI) dans le groupe CDC qui ultérieurement regroupera l'ensemble des activités immobilières d'intérêt public du groupe, dont les 14 sociétés HLM de l'ex-SCIC, qui est parallèlement « *privatisée* », transformée en ICADE et introduite en bourse en 2006 avec tous les errements qui suivront.

2009

> création du fonds stratégique d'investissement (FSI) mobilisant la moitié des fonds propres de la CDC à parité avec l'État. En 2013, le FSI est regroupé avec CDC entreprises (investissement PME) et OSEO (Financement et innovation PME) pour devenir la fameuse banque publique d'investissement BPI France qui est intégré au groupe CDC.

2010

> Révision constitutionnelle sur la décentralisation.

Pour être bien défendu...



... le 4 décembre, je vote CGT aux Finances !